

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

\*\*\*\*\*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 30 Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 novembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 8, Présents : 6, Votants : 8.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Suzanna DEGAYE, Jérôme CRIBIER, Patrice COUËDON, Adrien FARÉ.

Absents excusés : Mme HAGNIER pouvoir à Mr COLLEU

Mr FONTAINE pouvoir à Mr CRIBIER

Secrétaire de séance : Mr Patrice COUËDON

**1) Transfert de compétence « gestion d'une concession de distribution d'électricité section EDF » du SIVOM au profit du Syndicat d'Energie des Yvelines et de son adhésion.**

M. le Maire explique que le SIVOM sera dissout au 1er janvier 2017.

Chaque commune doit délibérer sur le transfert de compétence au profit du SEY et ainsi donner son accord pour mettre fin à la section dénommée « gestion d'une concession de distribution d'électricité » / section EDF » du SIVOM ; accepter la rétrocession de cette compétence à la commune, approuver la fin de la représentation du SIVOM auprès du Syndicat d'Energie des Yvelines et de décider d'adhérer directement au Syndicat d'Energie des Yvelines "S.E.Y".

M. le Maire demande s'il y a des questions complémentaires. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2) Délibération sur le nombre d'agent recenseur.**

M. le Maire explique que tous les 5 ans la commune doit faire le recensement.

L'INSEE souhaite un agent recenseur pour 230 logements maximum, afin d'avoir un meilleur résultat. Au dernier recensement de 2012, Villiers-le-Mahieu comptait 273 logements, il est donc préférable d'avoir deux agents recenseur.

Nous avons pour le moment trouvé un agent recenseur, une deuxième personne est venue se présenter en mairie aujourd'hui afin d'avoir des informations complémentaires. Il doit donner sa réponse rapidement.

M. le Maire demande s'il y a des questions complémentaires. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**3) Montant des indemnités pour les agents recenseur.**

M. le Maire explique que la dotation de l'état a fortement diminué, elle est cette année de 1330€.

Mme DEGAYE demande si cette somme est attribuée à chaque agent recenseur.

M. le Maire explique que cette somme est répartie entre les agents recenseurs et l'agent coordinateur.

M. le Maire propose 2 solutions :

partager entre les trois personnes (2 agents recenseurs et 1 agent coordinateur) la dotation de 1330€ soit une rémunération de 443,33€ brut par agent,

partager la dotation entre les deux agents recenseurs soit une rémunération de 665€ brut par agent recenseur, la commune prenant alors à sa charge les heures supplémentaires de l'agent coordinateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la seconde solution.

#### **4) Vote du Quart du budget 2016**

M. le Maire explique que tous les ans, le budget est voté au mois de mars ou au mois d'avril.

Tant que le budget n'est pas voté, on ne peut pas faire de dépenses en investissement.

La loi permet de prendre une délibération afin de pouvoir dépenser un quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Ceci permet du 1er Janvier au 15 avril de l'année N de pouvoir faire des dépenses d'investissement à hauteur de cette somme-là et ainsi récupérer la FCTVA.

C'est notamment utile dans pour répare ou remplacer un équipement défectueux : chaudière (comme en 2015) ou tracteur.

Pour l'année 2016, le montant total de la section d'investissement était de 541 095 €,

le vote du quart de ce montant permettrait d'effectuer des dépenses à hauteur de 135 273,75 € avant que le budget soit voté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2017 avant le vote du budget primitif 2017 dans la limite des crédits représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Crédits ouverts en 2016 :**

**541 095 €**

**Montant autorisé avant le vote du BP 2017 :**

**135 273,75 €**

#### **5) Adhésion de la commune de Garancières au « Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du centre culturel la Barbacane**

M. le Maire explique que la commune de Garancières souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal.

Cette adhésion entraîne la modification des articles 1, 5 et 13 des statuts du Syndicat.

M. le Maire demande s'il y a des questions complémentaires. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6) Questions diverses**

M. COLLEU explique que le budget sera voté comme d'habitude au plus tard le 15 avril 2017.

M. COLLEU explique qu'ERDF viendra terminer le chantier le 12 et 13 décembre 2016 pour la ligne haute tension et enlèvera tous les poteaux.

M. COLLEU précise que l'éclairage public fonctionne.

M. COLLEU et M. le Maire annoncent qu'ils ont fait un appel d'offres sur la voirie pour le chemin Neuf.

M. le Maire annonce qu'il faudra de nouveau délibérer au prochain conseil municipal pour le triennal de voirie concernant la somme qui a été allouée à la commune.

M. COUËDON informe qu'il a contacté un autre maçon pour les piliers de l'entrée de la mairie, et l'ouverture entre la cour de l'école et la garderie car les montants des devis en sa possession étaient très éloignés l'un de l'autre. Il attend un retour pour la semaine prochaine.

Ce maçon doit aussi faire un devis pour la partie maçonnerie du futur dortoir de la garderie.

Pour les travaux de garderie M. COUËDON doit encore consulter un plombier pour le déplacement des radiateurs, ainsi qu'un électricien pour le déplacement de l'éclairage.

Il a besoin des devis afin de monter le dossier de subvention de la CAF avant fin décembre.

M. COUËDON informe le Conseil Municipal qu'il a un devis de 150€ HT pour les bateaux, il y en a 3 à réaliser.

La séance est levée à 21h05.